

## REGLEMENT DU CONCOURS

### 1. Objectif

Le concours vise à soutenir et encourager les jeunes talents musicaux. Les candidats ont la possibilité de se mesurer publiquement dans une atmosphère positive et compétitive. Un jury d'experts sélectionne les lauréats par catégorie. Les gagnants ne sont pas seulement récompensés par un prix. Ils ont également la possibilité de se produire lors d'événements organisés par des clubs Lions belges.

### 2. Date et lieu

Le concours aura lieu au Musée des instruments de musique (MIM), rue Montagne de la Cour 2 à Bruxelles, le dimanche 19 avril 2026 de 10h à 18h. L'accès au concours est gratuit.

### 3. Organisation

Le concours se déroule en deux catégories : Junior et Européen.

Les candidats au concours Junior ne peuvent pas avoir plus de 20 ans au 1er janvier 2026.

Pour le concours européen, l'âge maximum est de 23 ans. Les candidats doivent être belges ou résidents européens et avoir résidé légalement en Belgique pendant au moins 5 ans.

Le concours Junior est également ouvert aux jeunes issus de l'enseignement supérieur artistique, mais pas aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un master.

Pour les jeunes de moins de 18 ans, une signature d'un parent ou tuteur est requise.

Le concours Junior se déroule en une seule épreuve. Le concours européen se compose d'une sélection et une finale avec les trois meilleurs candidats

### 4. Candidatures

Les candidats doivent s'inscrire avant le 1er mars 2026 en envoyant le formulaire d'inscription et les documents nécessaires par courrier à - Magda Baptist, Rubenslaan 14 à 3191 Hever - ou par e-mail à [magdabaptist@gmail.com](mailto:magdabaptist@gmail.com).

Vous trouverez le formulaire d'inscription à la fin de ce règlement sous point 10.

Le candidat s'inscrira de préférence au sein d'un club Lions qui le parrainera. Dans le cas contraire, le candidat se verra attribuer un club par l'organisation.

En fonction du nombre de candidats, la Commission Nationale se réserve le droit de refuser les inscriptions.

En cas d'inscriptions insuffisantes pour le concours Junior, la Commission Nationale se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours.

## 5. Concours et choix des œuvres

**Le Concours Junior** se déroule en une seule ronde. Pour le Concours *Junior*, les candidats interpréteront "L'Obligatory Piece Junior" et une œuvre au choix de la "Repertoire List Junior".

Pour la " Repertoire List Junior " voir point 11.

Le **Concours Européen** se compose d'une **sélection** et d'une **finale**.

Lors de la sélection, les candidats ont le choix entre l'œuvre imposée ou une première œuvre figurant dans la "Repertoire List European".

Les trois finalistes interprètent une deuxième œuvre issue de la "Repertoire List European" ou l'œuvre imposée si celle-ci n'a pas encore été choisie lors de la sélection.

La difficulté, la qualité de l'interprétation et la présentation seront prises en considération lors de l'évaluation.

Le règlement du Concours Européen peut être adapté en fonction du nombre de candidats inscrits.

Pour la " Repertoire List European " voir point 12.

## 6. Jury et évaluation

Le jury sera composé de Liebrecht Vanbeckvevoort, Florian Noack, Stéphanie Salmin et Nikolaas Kende et d'un président, membre de la Commission Nationale de musique des Lions Clubs Belgique.

Au cours du concours, chaque membre du jury note l'exécution de chaque œuvre individuellement. Si un candidat est élève (ou l'a été au cours des 3 dernières années) d'un membre du jury, ses points ne seront pas pris en compte.

L'évaluation finale est déterminée par l'addition des points.

Le résultat est irrévocable. Les décisions du jury ne peuvent pas être contestées. Il n'y a pas non plus de recours possible concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours.

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés de manière autonome et souveraine par les organisateurs.

Les organisateurs du concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des dommages corporels ou matériels qui pourraient découler de la participation ou de la présence au concours.

La participation au concours implique l'acceptation de ces conditions.

## **7. Concours Européen**

Le gagnant de la finale du Concours Européen représentera la Belgique au Lions European Music Competition (LEMC) du 20 au 25 octobre 2026 lors du Forum Européen à Karlsruhe (Allemagne). Les coûts liés à la participation au LEMC sont à la charge des Lions Clubs Belgique.

En participant au Concours Européen du 19 avril 2026, le gagnant s'engage à participer au Lions European Music Competition à Karlsruhe (Allemagne).

Lors du Lions European Music Competition, le candidat interprétera l'œuvre imposée ainsi qu'une œuvre au choix issue de la Répertoire List European (version Karlsruhe).

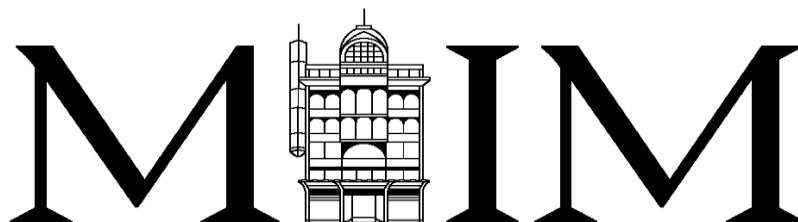
S'il/elle est admis(e) en finale, il/elle interprétera une deuxième œuvre au choix de la Répertoire List European (version Karlsruhe), ainsi qu'une nouvelle composition qui lui sera envoyée début juillet 2026 par le président européen.

## **8. Promotion**

Pour promouvoir l'image du concours et la musique en général, le gagnant donnera un concert gratuit sur simple demande de la Commission Nationale du concours musical.

## **9. Partenariat**

Le MIM est très heureux d'organiser ce concours en collaboration avec les Lions Clubs Belgium et invite les spectateurs du concours à profiter de l'occasion pour visiter le musée. Vous trouverez toutes les informations pratiques et les tarifs sur [www.mim.be](http://www.mim.be).



## 10. Formulaire d'inscription

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Lieu et date de naissance :

Ville et code postal :

Rue / Nr :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Nom du professeur :

Supporté par Club Lions / Club Leo :

Concours Junior: Obligatory List Junior

Choix :

Concours European: Obligatory List European

Choix sélection :

Choix finale :

### **A ajouter :**

Copie de la carte d'identité / passeport

CV

Photo récente

Signature de parents ou tuteur (si nécessaire)

**Date limite d'inscription le 1er mars 2026**

A envoyer à Magda Baptist, Rubenslaan 14 à 3191 Hever

ou à magdabaptist@gmail.com

## **11. Repertoire List Piano Junior**

### **Obligatory piece**

L. Mortelmans, *Saïdjah's Song*

### **Repertoire list**

B. Bartok, *Three Hungarian Folk Songs from Csik* and *Allegro barbaro*

J. Brahms, *Intermezzo* no. 1 in E-flat major, op. 117

F. Chopin, *Mazurka* in A-minor, op. 17 no. 4

A. Copland, *The Cat and the Mouse*

C. Debussy, *Arabesque no. 1* in E major, L. 66

E. Durllet, *Chrysanten* in F minor

J. Jongen, *Mazurka no. 2* in D-sharp minor, op. 126

F. Liszt, *Au bord d'une source* in A-flat major, S. 160, 4 from *Années de Pèlerinage, First Suite*

F. Liszt, *Liebestraum no. 3* in A-flat major, S. 541

B. Martinu, *Loutky, no. 4 Fairy-Tale* and *no. 5 The Puppets Dance*, H. 137

W. Mozart, *Fantasia no. 3* in D minor, K. 397

M. Ravel, *Modéré*, first movement from *Sonatine* in F-sharp major, M. 40

F. Schubert, *Impromptu no. 3* in G-flat minor, op. 90, D. 899

L. van Beethoven, *Rondo all'inghrese quasi un capriccio - Die Wut über den verlorenen Groschen* in G major, op. 129

L. van Beethoven, *Für Elise* in A minor, WoO 59 and *Menuet* in E-flat major, WoO 82

IV. Lento – V. Andante tranquillo – VI. Allegro vivace

## **12. Repertoire List Piano European**

### **Obligatory Piece**

R. Schumann, *Abegg Variations* in F major, op.1

### **Repertoire list**

G. F. Händel, *Chaconne* in G Major, HWV 435

J. S. Bach, *Andante* and *Presto*, 2nd and 3rd movement from *Italian Concerto* in F major, BWV 971

J. Haydn, *Fantasia* in C major, Hob. XVII:4

W.A. Mozart, *12 Variations on „Ah, vous dirai-je, maman“* in C major, KV 265

L. van Beethoven, *Rondo a capriccio – Rage over a Lost Penny* in G major, op. 129

F. Mendelssohn, *Rondo capriccioso* in E major, op. 14

R. Schumann, *Toccata* in C major, op. 7

F. Chopin, *Scherzo no. 2* in B-flat minor, op.31

F. Liszt, *Paraphrase of Rigoletto*, S 434

J. Brahms, *Rhapsody* in b minor, op. 79/1

S. Prokofiev, *Sonata nr. 1* in f minor, op. 1